



A retenir

EUDEMIS	Le vol de 3 ^{ème} génération se poursuit Dépôt de ponte parfois très importants en cours
CRYPTOBLABES GNIDIELLA	Présence de plus en plus importante au vignoble de nouvelles larves visibles
FLAVESCENCE DOREE	Les symptômes sont visibles
ANNEXE	BSV Hors-Série – Aleurode épineux du citronnier (<i>Aleurocanthus spiniferus</i>)

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) à
- « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Cette semaine les stades majoritairement observés vont de « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) à « mi-véraison » (stade 36 ou M ou BBCH 85) en zone précoce.



« mi-véraison » « fin véraison »
(stade 36 ou BBCH 85) (stade 37 ou BBCH 89)

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

× Aude

Le vol de 3^{ème} génération est en cours dans les secteurs tardifs du département.

Le niveau des pontes est globalement faible pour le moment dans les parcelles du réseau.

Dans les secteurs de l'Ouest du département les 1^{ères} pontes ont été recensées.

× Gard

Le vol de 3^{ème} génération continue dans le département et s'intensifie dans certains secteurs : Costières, Sommiérois, Vallée du Rhône Sud, Vallée du Rhône Nord.

De nouvelles pontes fraîches sont observées et les dépassements de seuils sont réguliers notamment dans toutes les Costières et localement dans la Vallée du Rhône Sud (secteur de Tavel et Pujaut notamment). Dans les autres secteurs, elles sont attendues d'ici peu.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



Action du plan Ecophyto
pilotée par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

× Hérault

Le vol est généralisé dans tout le vignoble.

En zones tardives, le dépôt des pontes débute, ailleurs il se poursuit. Des éclosions sont observées en zones précoces et moyennes.

Les dépôts peuvent être localement très importants (jusqu'à 250 pontes pour 100 grappes observées).

× Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération est en cours dans le vignoble départemental.

Les dépôts de pontes sont toujours observés dans les secteurs de la Plaine (Nord et Sud Tech), du Cru Banyuls, des Aspres 1^{ers} Coteaux et Moyenne Vallée de l'Agly.

Les éclosions sont observées sur le secteur de la Plaine.

Évaluation du risque : le risque est moyen à fort selon les secteurs et les parcelles. Surveillez le dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• Pyrale du Daphné (*Cryptoblabès gnidiella*)

× Aude

Le relevé des piégeages donne les résultats suivants :

Cascastel : 28 ; Tuchan : 21 ; Embres : 14 ; Narbonne : 2 ; Homps 3 ; Caves : 23 ; Portel : 7 ; Laure-minervois : 3.

Les prises sont assez irrégulières d'une semaine à l'autre, la courbe de vol ne présente pas vraiment de pics pour le moment.

Chaque année, on note une extension progressive de ce ravageur vers l'Ouest du département.

× Gard

Le vol se poursuit avec des intensités différentes selon les secteurs. Dans la zone des Sables et autour de Maruejols-lès-Gardon pour le Bassin Alésien, le vol continue avec un peu moins d'une 20^{aine} de papillons capturés par semaine. Dans les Costières, le vol diminue encore cette semaine avec de 0 à 12 captures. En revanche, dans la Vallée du Rhône Sud et Nord, les captures peuvent atteindre 60 à 70 papillons entre la fin de semaine dernière et ce début de semaine.

Dans les zones où les piégeages restaient faibles à nuls jusqu'à la semaine précédente, les foyers observés sont majoritairement petits (avec une larve par foyer). A contrario, dans les zones où des captures importantes ont été signalées depuis le début du mois de juillet, les foyers évoluent avec des dégâts importants dans les grappes (plusieurs larves dans une grappe) avec présence de grappes momifiées.

× Hérault

Des papillons sont toujours relevés dans toutes les unités agroclimatiques sauf la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais.

Les effectifs sont localement importants (jusqu'à 48 captures hebdomadaires). Les captures les plus significatives sont notées dans le Biterrois (Magalas, Puissalicon), la Basse Vallée de l'Hérault (Castelnau-de-Guers, Florensac, Pouzolles et Saint-Thibéry), et la Moyenne Vallée de l'Hérault (Montpeyroux, Nébian et Saint Jean de Fos).

De nouvelles larves (à différents stades) sont découvertes dans le Minervois (La Caunette), le Biterrois (Béziers, Corneilhan), la Basse Vallée de l'Hérault (Mèze, Pinet, Pouzolles, Villeveyrac) et la Moyenne Vallée de l'Hérault (Canet, Gignac).

Dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault (Canet, Gignac, Mèze et Pinet), les dégâts commencent à être significatifs avec 15 à 25 % des grappes impactées.



Papillon



Chenilles et dégâts de *Cryptoblabès gnidiella*



Chenilles et dégâts de *Cryptoblabès gnidiella*

× Pyrénées-Orientales

Des papillons sont toujours capturés dans les pièges. Le niveau de piégeage est en légère diminution cette semaine. Les nids et des nouvelles larves sont visibles au cœur des grappes.

Évaluation du risque : avec la véraison le risque continue d'augmenter. Il est fort dans les secteurs où la présence de papillons est notée.

• *Ephestia sp*

× Hérault et Pyrénées-Orientales

De rares captures sont notées cette semaine. Très localement, quelques larves et dégâts sont observés.

Évaluation du risque : risque faible.

• *Eulia (Agyrotaenia pulchenalla)*

× Gard, Hérault

Quelques larves (jusqu'à 8 larves pour 100 grappes observées) sont découvertes dans la Vallée du Rhône (Sud et Nord), le Bassin Alésien, le Biterrois et la Basse Vallée de l'Hérault.



Larve d'*Eulia*

Évaluation du risque : risque faible.

FLAVESCENCE DOREE

• Éléments de biologie

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la **décoloration du feuillage** (*rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs*) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages ;
- le **dessèchement des rafles** avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries, qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes ;
- l'**aoûtement absent ou partiel**, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.



Symptômes sur cépages rouge (en haut) et blanc (en bas)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Les symptômes sont nettement visibles sur l'ensemble des départements.

Dans l'Aude : des populations d'adultes de la cicadelle vectrice sont très importantes localement.

Évaluation du risque : il est important.

Mesures prophylactiques : Dès à présent, il est primordial de :

- repérer et de marquer les souches atteintes,
- déclarer obligatoirement les symptômes de jaunisses de la vigne à la FREDON/FDGDON ou au SRAL (Cf. Arrêtés préfectoral et ministériel),
- arracher ou tailler « à blanc » les souches atteintes le plus tôt possible (après passage de la FREDON/FDGDON) pour limiter les contaminations.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Compte tenu du stade phénologique moyen, globalement les grappes ne sont plus réceptives et on ne note pas de nouveaux symptômes. En revanche, les feuilles présentent la forme mosaïque avec déjà des dessèchements localisés du limbe. Dans les secteurs favorables et dans les parcelles fortement impactées des sporulations sont encore visibles.



Mildiou mosaïque

× Gard

On ne constate toujours pas d'évolution ce début de semaine mais les pluies orageuses survenues jeudi ont pu engendrer des repiquages.

Le mildiou mosaïque est toujours visible et, dans certaines situations, les taches peuvent être fructifères.

Les dégâts sur grappes sont stabilisés.

× Hérault

Dans le Nord Montpelliérais et la Moyenne Vallée de l'Hérault, le mildiou mosaïque est bien présent. Les fructifications sont toujours visibles. Aucun nouveau symptôme sur grappes.

Dans les autres unités agroclimatiques, la maladie est stabilisée, les symptômes ne sont presque plus fructifiés.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont encore observés. Ces symptômes sont des taches, notamment dans le secteur de la Plaine Nord Tech et/ou du mildiou mosaïque sur d'autres secteurs.

La présence de la maladie dans le vignoble départemental est très hétérogène, elle est de faible importance sur une majorité du vignoble.

Évaluation du risque : le risque mildiou est stable par rapport au stade phénologique.

Peu d'évolution des symptômes sur feuilles cette semaine mais ils peuvent se réactiver à la moindre humidité ou orage.

Méthodes prophylactiques :

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur notamment dans les parcelles à mauvaises portances).

Résistance : le mildiou présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).



OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Les symptômes sont toujours bien présents sur grappes mais il n'y a plus d'évolution. Il est à noter que dans les parcelles fortement impactées par le rot brun, l'oïdium s'est implanté très difficilement, comme par exemple sur Chardonnay.

× Gard

La maladie n'évolue plus mais reste relativement fréquente sur grappes au vignoble. Des éclatements de baies sont visibles dans les parcelles ayant eu une attaque importante à la fermeture des grappes.

× Hérault

Dans la majorité des parcelles, même lorsque la maladie est présente, elle n'évolue plus.

Dans de rares situations (parcelles les plus atteintes, cépages sensibles, baies millerandées...), l'oïdium reste actif et quelques éclatements de baies sont signalés.

× Pyrénées-Orientales

Les feuilles présentent encore des symptômes actifs. Cependant leur fréquence et leur intensité diminuent.

Les symptômes sur grappes voient leur évolution diminuer jusqu'à la véraison complète.

De rares grappes présentent des éclatements de baies.



Symptômes sur grappes

Évaluation du risque : la sensibilité de la vigne à la maladie décroît jusqu'à la véraison complète.

Surveiller encore les symptômes notamment sur baies dans les zones tardives.



Résistance : l'oïdium présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Aude

Il n'y a pas d'augmentation des symptômes cette semaine.

× Gard

Quelques foyers au cœur de grappes sont toujours notés à une fréquence faible en Costières et en Vallée du Rhône Sud associés à des perforations d'eudémis ou *Cryptoblabes gnidiella*.

× Hérault

Quelques symptômes sont toujours notés sur grappes dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois et la Basse Vallée de l'Hérault. Ces symptômes s'observent dans de rares parcelles très sensibles ou parcelles avec perforations de tordeuses de la grappe.

Évaluation du risque : risque en augmentation. Surveiller l'apparition des symptômes sur grappes.

Mesures prophylactiques :

Favoriser au maximum l'aération des grappes par les pratiques culturales (écimage, effeuillage...). Avant la mise en œuvre de l'effeuillage vérifier les prévisions de température.

ASPERGILLUS CARBONARIUS

× Gard, Hérault

Quelques symptômes sont notés cette semaine. Lorsqu'elle est présente, cette maladie est liée à des perforations de tordeuses de la grappe.

Évaluation du risque : il est en augmentation. Surveiller l'apparition des symptômes sur grappes.

MALADIE DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou Esca sont bien visibles au vignoble. Cette semaine, on note peu d'évolution de la fréquence des ceps exprimant la maladie (forme lente et apoplectique).

Évaluation du risque : les fortes températures favorisent l'expression de la maladie

Mesures prophylactiques

Repérez les ceps morts qui devront être mis à l'abri des pluies ou brûlés pour diminuer les inocula de ces champignons.

COCHENILLES

× Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales

Des cochenilles lécanines et farineuses sont observées dans quelques parcelles. Leur présence est plus fréquente que les années passées.

Évaluation du risque : risque faible.

ACCIDENT CLIMATIQUE

• Grêle

× Aude

Un épisode de grêle a été répertorié sur les communes de Barbaira et Cependu le samedi 29 juillet. Les dégâts restent faibles.

× Pyrénées-Orientales

Un épisode de grêle accompagnée d'eau s'est déroulé samedi 29 juillet en fin d'après-midi sur les secteurs du Riberal (commune de Millas) et des Aspres (triangle Thuir-Trouillas-Ponteilla).

Les dégâts sur les vignes varient de 0 % à 30 % de grappes touchées selon les parcelles.

Prochain BSV, le 8 août

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon
et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, Société JEEM.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme **Auxiliaires et pollinisateurs** sur le site **Agriconnaissances** ! Page accessible en cliquant [ICI](#)





ALEUROCANTHUS SPINIFERUS

Première détection en France de l'Aleurode épineux du citronnier

(Gard et Hérault, juin 2023)

Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales, et il a été détecté en Europe suite à son introduction, à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie ; ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

SITUATION EN OCCITANIE

L'aleurode épineux du citronnier est désormais **présent en France métropolitaine**, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de **juin 2023** dans les départements du **Gard** et de **l'Hérault**, sur diverses espèces végétales.

Suite au signalement d'une suspicion de présence, la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes de Aubord, Bernis, Congénies, Junas, Nîmes, Uchaud, Vauvert et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel et Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault).

Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (*Citrus*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, cognassier, néflier, buisson-ardent (*Amelanchier*, *Cydonia oblonga*, *Malus*, *Eriobotrya japonica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), faux-aralia (*Fatsia japonica*), lierre (*Hedera*), poivre du Sichuan (*Zanthoxylum piperitum*), et vigne vierge (*Parthenocissus quiquefolia*).

Des dégâts (jaunissements ou taches sur feuilles, affaiblissement de la plante, formation de fumagine) associés à la présence de l'aleurode ont été signalés sur certains des sites infestés. **Les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.**

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la page DRAAF dédiée](#).

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
DRAAF, SRAL, CRAO



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

QUELS SONT LES SYMPTOMES DE LA MALADIE ?

Cet organisme nuisible aux végétaux est **polyphage** : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux, et affaiblit la plante. De plus, il excrète un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante.

De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine dans l'Union européenne** (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. **La lutte est de plus obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).



Adultes et œufs sur la face inférieure d'une feuille de citronnier



Pupes sur la face inférieure de feuilles d'agrumes



Nymphes et œufs



Fumagine sur feuilles d'agrumes



Feuille de vigne infestée

RESTRICTION A LA CIRCULATION DES VEGETAUX

Ainsi, dans les communes infestées, la circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (liste des espèces hôtes d'*Aleurocanthus spiniferus* téléchargeable en bas de [cette page](#)) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :

- Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
- ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire), pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérifier l'absence dudit organisme avant mise en circulation.

QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN FOYER ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



Une suspicion de foyer ?

Contactez rapidement la DRAAF-SRAL Occitanie :

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des **sacs hermétiques** pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Hors série *Aleurocanthus spiniferus* rédigé par la DRAAF-SRAL Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.